parti, la stabilité du gouvernement et la réalisation successive des réformes jugées les plus urgentes et les plus utiles.

Aux adversaires de l'ordre établi, nous prenons la liberté de dire dans toute la sincérité de notre âme.

Si vous formiez un grand parti vraiment homogène et uni, nous comprendrions, à la rigueur, votre attitude irréconciliable ; mais vous êtes vous-mêmes profondément divisés, et ces divisions, aujourd'hui plus ou moins dissimulées, éclateraient avec la dernière violence, si jamais vous obteniez la victoire. Bonapartistes, royalistes, boulangistes demanderaient les uns un empereur ou un roi, les autres le chef de leur prédilection avec un titre quelconque.

Mais n'importe le parti triomphant, il verrait aussitôt tous les partis vaincus se liguer contre lui et alors, au milieu de la surexcitation des passions, au milieu des rivalités et des haines déchaînées, que deviendrait notre malheureuse France exposée aux horreurs de la guerre civile et aux redoutables éventualités de la guerre étrangère ?

Ah ! Monsieur, n'attendez pas que les luttes funestes auxquelles se livrent les partis prennent un caractère plus violent encore ! N'attendez pas que l'ennemi, qui nous guette et se rit de nos querelles et de nos folies, s'apprête à *franchir nos frontières* ! Non, il serait trop tard ! Dès à présent, donnez au peuple dont vous êtes les représentants autorisés, donnez le nous, le grand, l'indispensable exemple de l'union dans le patriotisme, car ce n'est que par l'union de ses citoyens que notre patrie bien aimée pourra échapper aux dangers qui la menacent et recouvrer la situation glorieuse qui lui appartient dans le monde.

Vive la France ! Vive la République !

Veuillez agréer, monsieur l'hommage de notre profond respect et de notre entier dévouement

Le conseil d'administration de la Ligue nationale française :

Emile Marque, président ; Henri Weil, A. Goustiaux, vice-présidents ; Em. Meyer, trésorier ; Ed. Godchaux, A. Lemardelay, secrétaires ; Em. Raas, F. Lacha, A.-J. Balny, L. Grégoire, F. Lacoste, membres du conseil.

LE GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE

Paris, 30 décembre.

Un nouveau groupe révolutionnaire ... est appelé « la ... prétexte les ... rseille et du ... clamation di... de 1792, le ... rand acte révolutionnaire a été la ... nne de 1871.

... ci les membres du comité provisoire : M. Cluseret, Ferrout, Planteau et Félix ..., députés ; MM. Champoudry, Chas... ng, *Daumas et Marsoulan, conseillers* municipaux ; MM. Ostyn, Protot et Urbain, anciens membres de la Commune, etc.

Ce groupe a l'intention de proposer un candidat à l'élection du 27 janvier.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Bordeaux, 30 décembre.

Les membres de la Chambre syndicale des voyageurs et représentants de commerce du sud ouest, du centre et du Midi, se sont réunis à Bordeaux dans un banquet auquel assistaient MM. Fernand Faure et Mérillon, députés. Pichon, *conseiller municipal, membres honoraires* de la Société.

A l'issue du banquet une conférence a été faite, sur « la France commerciale, la France commerciale au dehors, et l'émigration française. »

M. Larran, président de la Société, après avoir dit que Louis XV eut tort de délaisser le patrimoine colonial, compare les progrès accomplis par les autres nations et par nous mêmes et constate que nous n'occupons que le quatrième rang parmi les nations européennes, pour le chiffre de nos exportations.

L'orateur blâme les commerçants et les industriels qui lancent leurs fils dans les carrières libérales et leur font abandonner l'industrie de leurs pères. « L'esprit de nos fabricants et industriels, dit-il, doit être dirigé dans une nouvelle voie, afin que nous gardions la suprématie française. »

M. Fernand Faure, prenant la parole, dit qu'il ne croit pas qu'un pays ait le besoin de conquérir par les armes des territoires, pour que son industrie se développe, et il félicite les voyageurs et les représentants de commerce, qui vont de par le monde, porter et faire connaître l'industrie et la langue françaises. « Vous êtes, dit-il, les représentants de la civilisation par la paix et le travail ; à coté de celle là, il y a la civilisation par la guerre qu'il faut tâcher de faire disparaitre.

« En ce moment toutes les nations semblent vouloir donner le pas à la civilisation par la guerre. Il faut qu'à cette civilisation barbare, nous opposions celle de la paix. Cet âge de fer et de dynamite que nous traversons n'aura qu'un temps : la paix sur toute la surface du globe est le seul remède à y porter. »

M. Mérillon dit que malheureusement la suprématie coloniale appartient aux nations victorieuses. Voilà pourquoi nous devons travailler pour assurer à notre pays la victoire qui n'aurait pas dû quitter nos drapeaux. Ceux qui cherchent à développer la force militaire de notre pays s'intéressent, dit il, et rendent un hommage positif et certain à nos idées de pacification industrielle.

L'orateur rappelle que dans la nouvelle *loi militaire, les législateurs* se sont tellement préoccupés de ce sujet qu'ils ont introduit une exception pour les jeunes gens établis à l'étranger avant 19 ans. Ils seront exemptés du service militaire moyennant certaines formalités. Nous avons compris, dit-il en terminant, qu'il y avait moyen de servir son pays autrement que par les armes, c'est de porter à l'étranger notre langue, notre esprit gaulois, et de faire connaître nos produits.

La réunion s'est séparée à minuit passé très cordiale.

LE CONGRÈS OUVRIER DE TROYES

Exhibition du drapeau rouge. — Intervention de la gendarmerie

Troyes, 30 décembre.

Hier à minuit, à la fin de la réunion du congrès ouvrier, trois drapeaux rouges ont été déployés.

La police a été bloquée par la foule et n'a pu s'opposer à cette manifestation.

Aujourd'hui, à la réunion du Cirque, plusieurs personnes demandèrent une nouvelle exhibition des drapeaux rouges. Les commissaires de police allèrent chercher des agents.

Un d'eux fut frappé par un coup de poing dans le dos.

Une quinzaine d'agents et sept gendarmes entrèrent dans la salle. Une centaine d'auditeurs des plus exaltés se portèrent à leur rencontre, pendant que les femmes et les enfants s'enfuyaient.

Heureusement, une bagarre fut évitée.

La réunion a voté ensuite un ordre du jour de flétrissure contre la police et le ministère.

UN VOL AUDACIEUX

Béziers, 30 décembre.

Cette nuit, vers onze heures, la voiture du courrier faisant le service de la gare à la poste a été dévalisée en pleine ville à l'aide de fausses clefs.

La voiture allant au pas, le conducteur ne s'est pas aperçu de suite du vol. Les sacs de dépêches ont été retrouvés ce matin sur la voie publique, assez loin de l'endroit où le vol a dû être commis. La police est sur les traces des coupables.

CAPTURE DE L'EX-ROI D'ANNAM

Haï Phong, 18 novembre.

Nous recevons d'intéressants détails sur la prise du roi Ham Nghi. C'est grâce à l'énergie et à la ténacité du capitaine Boulangier, de l'armée de terre, détaché aux chasseurs annamites et commandant le poste de Tha-Nac, que cette importante capture a été faite.

Pendant huit mois cet officier s'est attelé à cette besogne avec une unité de vue et un tact politique qui lui font le plus grand honneur.

Nam-Nghi a été surpris à Ta-Bao, petit village du haut Giai. Il a tenté de se défendre, et pendant la lutte, son fidèle compagnon Than Tat Thiep, le fils de l'ancien régent Thuyet, a été tué. Ham Nghi est bien portant, très vigoureux ; bien qu'il ait été reconnu par beaucoup de ses anciens sujets, il nie qu'il soit l'ancien roi d'Annam.

On l'a acheminé vers Hué, avec tous les égards dus à ses malheurs et au haut rang qu'il a occupé.

ETRANGER

ANGLETERRE

LES CRIMES DE LONDRES

(*Nouveaux détails*)

Londres, 30 décembre.

La découverte du crime

La jeune victime de Bradford est un nommé John Gill âgé de 9 ans. C'est tout près du domicile de ses parents que son corps a été découvert. Il avait disparu depuis plusieurs jours.

La funèbre trouvaille s'est faite dans les circonstances suivantes : Joseph Buckle, jeune garçon boucher, s'était rendu, hier matin, vers sept heures, dans une écurie de son patron, où, la veille encore, il n'y avait rien remarqué d'anormal. Etant sorti pour porter du fumier, dans la cour voisine, il aperçut entre la porte *et le mur, un objet informe qu'il prit d'abord* pour un paquet de haillons ; mais, s'étant approché, il reconnut un corps humain.

Buckle épouvanté donna l'alarme. Un contable accourut bientôt suivi de gens du voisinage, en un instant la cour était pleine d'une foule extrêment surexcitée. Il était évident qu'on se trouvait en présence d'un crime exécuté dans des conditions particulièrement horribles.

Les mutilations

Les mutilations constatées sur le cadavre sont d'une nature si horrible que la police refuse de les faire pleinement connaître, mais les récits de quelques témoins oculaires en donnent une idée.

Le corps enveloppé dans la veste de l'enfant était lié avec ses bretelles. Les oreilles coupées manquaient, le thorax s'ouvrait fendu jusqu'à l'abdomen dont les intestins et la partie inférieure avaient été enlevés.

Le cœur arraché était placé sous le menton.

Les deux jambes hachées aux aines, reposaient, sysmétriquement attachées à droite et à gauche le long du tronc, les cuisses sanglantes collées de chaque côté de la tête.

Les bras aussi avaient été grossièrement amputés.

Dans la poitrine, deux coups de couteau ; on n'a pu déterminer s'ils avaient donné la mort ou l'avaient suivie. Les souliers enlevés des pieds étaient enfoncés dans la cavité du ventre. Le cadavre portait la trace d'autres outrages innommables.

Une arrestation

Un garçon laitier du nom de Barrett a été arrêté. Les soupçons qu'on a contre lui reposent sur des indices jusqu'à présent assez légers.

Cet homme couche dans une écurie distante de 150 mètres de l'endroit où gisait le corps de John Gill ; on a constaté que le sol de cette écurie venait d'être fraîchement lavé.

De plus, le père de Gill rapporte que vers 6 heures 1/2, Barrett lui avait parlé de son fils et dit que la police cherchait *l'enfant ; enfin plusieurs personnes* déclarent que le jour où le malheureux petit a disparu, c'est à dire jeudi, elles l'ont vu le soir, en compagnie de Barrett.

Un morceau de linge qui paraitrait avoir été taché de sang a été trouvé dans l'écurie du laitier ; Barrett proteste de sa parfaite innocence.

Une piste

Ce nouveau crime a naturellement rappelé l'attention sur ceux de Whitechapel. S'il faut en croire les bruits qui courent, les agents de Scotland Yard seraient sur la piste du mystérieux Jack l'éventreur.

On raconte qu'un monsieur qui, depuis quelque temps, s'occupe d'œuvres philanthropiques dans les quartiers pauvres de l'Est, a récemment reçu une lettre dont l'adresse était d'une écriture qui avait frappé les agents de l'administration des Postes par sa ressemblance avec celles des lettres signées du sinistre pseudonyme.

Une enquête permit d'établir que le correspondant du gentleman charitable est un individu très initié à la vie de l'*East End*, et que pensionnaire de l'hôpital métropolitain il a quitté cet établissement sans l'*exeat* des médecins. On l'aurait revu depuis et il serait l'objet d'une surveillance spéciale.

La police est d'avis que les cinq derniers meurtres de Whitechapel constituent une série indépendante des deux premiers. Elle croit, en outre, que le meurtrier habite dans le voisinage de Drury Lane, quartier très favorable pour se cacher après l'accomplissement des crimes en question.

Chronique régionale

LES AJOURNÉS DES CONSEILS DE RÉVISION

La note ministérielle du 17 novembre dernier a prescrit que les hommes à la disposition des classes 1885 et 1886, astreints par le règlement du 31 juillet 1887 à une période d'instruction en février et avril 1889, ne seront pas convoqués.

Il n'a été fait d'exception que pour les hommes de ces classes qui ont été l'objet d'un ajournement en 1888.

Pour faire suite à ces prescriptions, le ministre a pris la décision suivante à l'égard des hommes à la disposition de ces mêmes classes qui, ajournés par les conseils de révision, ont été reconnus bons pour le service par ces mêmes conseils en 1885 et 1888.

1° Les hommes à la disposition de la classe 1886 qui se trouvent dans ce cas et qui n'auraient pas été appelés le 5 novembre, en même temps que les hommes de la même catégorie appartenant à la classe 1887, *seront convoqués* du 1er mars au 30 avril 1889 ;

2° Les hommes à la disposition de la classe 1885, qui n'auraient été reconnus bons pour le service qu'en 1888, seront appelés du 1er au 31 mars 1889.

Enfin, il demeure entendu que, par analogie avec les règles appliquées aux hommes ajournés par les conseils de révision et qui font partie de la 1re ou de la 2e portion du contingent, les hommes à la disposition, ajournés par ces conseils, devront être convoqués au mois de novembre de l'année pendant laquelle ils ont été reconnus bons pour le service, en même temps que les hommes à la disposition de la classe normalement appelée cette année.

Chronique Locale

ROUBAIX

DISTRIBUTION

DU

LEGS BOUCHER DE PERTHES

Hier matin, à dix heures et quart, a eu lieu à la mairie, devant la commission chargée de distribuer les récompenses aux pauvres ouvrières qui, par leur dévouement, leur conduite et leur travail, l'auront mérité.

M. Paul Watine, adjoint, avait pris le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés MM. Delporte Bayart, Georges Motte, et Leuridan, secrétaire.

MM. François Roussel et le docteur *Largillière, se sont fait excuser.*

M. Paul Watine prend la parole et s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Si les fonctions publiques ont leurs moments pénibles, elles ont aussi leurs moments agréables. La cérémonie que j'ai l'honneur de présider peut certainement être comptée de ce nombre. Tantôt, M. le secrétaire de la commission, nommée pour l'attribution du legs Boucher de Perthes, nous rendra compte de ses travaux. Il nous dira aussi, avec le talent que nous lui connaissons, ce qu'était l'homme de bien qui a doté Roubaix d'une de ses libéralités.

Vous verrez, Mesdames et Messieurs, que M. Boucher de Perthes savait que la fortune est un *prêt de Dieu ; aussi, grâce à sa générosité incomparable*, sa mémoire sera conservée avec respect et reconnaissance.

Puisse un si bel exemple trouver de nombreux imitateurs dans notre chère cité.

Au nom de l'administration municipale que j'ai l'honneur de représenter ici et interprète de toute la population roubaisienne, je félicite sincèrement Mlles Sion, Marissal et Minnaert, d'avoir été, *les premières, jugées dignes* des distinctions dont elles sont l'objet. Elles ont le droit d'en être fières, car ce n'est qu'après un examen sérieux que la commission les a désignées. Elles peuvent servir de modèle à nos vaillantes ouvrières, c'est le vœu que je forme en donnant la parole à notre secrétaire. »

Puis M. le secrétaire prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. CH. LEURIDAN

Archiviste de la Ville, secrétaire de la commission

Messieurs,

Un savant illustre, un homme de bien surtout, M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, dont le nom sera toujours parmi nous prononcé avec respect, mettant ses actes en harmonie avec ses écrits sont empreints d'inspirations, généreuses, a consacré sa fortune à la réalisation d'une œuvre destinée à honorer le labeur assidu, pauvre et dévoué en désignant, nous devinons pourquoi, les ouvrières comme les préférées de sa libéralité.

Roubaix est au nombre des villes où chaque année une prime de 500 francs et deux médailles vont récompenser, et encourager, au nom du fondateur vénéré, les trois ouvrières, jugées les plus méritantes par leur travail et leur conduite.

Pour cette première année, nous avons reçu seize dossiers revêtus des attestations des plus honorables et, en les examinant avec un soin scrupuleux, nous avons pu nous convaincre dès l'abord que ce *n'était pas le mérite qui allait* manquer aux récompenses, mais les récompenses qui allaient manquer au mérite. Si nous avons été heureux de constater que dans notre chère ville de Roubaix il y a toujours, et en plus grand nombre qu'on ne le croit, des ouvrières honnêtes, courageuses, dévouées à leur famille, il nous est resté le regret de ne pouvoir comprendre dans notre choix toutes celles qui en *sont dignes.*

Ne désespérons pas. Il ne manque pas toutefois d'industriels, et j'en connais qui sont convaincus que leur situation entraine pour eux charge d'âmes ; qui savent, comme M. Boucher de Perthes, quel empire l'exemple exerce dans l'atelier, et quel puissant agent de *moralisation peut être l'ouvrière honnête*, laborieuse et dévouée. Quelques milliers de francs, dont les revenus nous donneraient le moyen de multiplier de salutaires exemples, de signaler à l'estime publique plus de dévouements ignorés, de susciter ainsi, de propager et d'entretenir l'émulation, constitueraient, au demeurant, pour ces industriels qui calculent bien et juste, un placement à gros intérêts.

N'en doutez pas, M. Boucher de Perthes aura dans notre ville des imitateurs ; son œuvre est de celles que le temps féconde au lieu de les user.

A nous en tenir à la lettre du programme formulé par M. Boucher de Perthes, le choix entre les seize concurrentes eût été difficile. Toutes sont également méritantes par leur *travail* et leur *conduite*, et sous ce double rapport les témoignages sont identiquement excellents. Mais il nous a paru évident que, dans l'esprit du fondateur, le mérite du dévouement à la famille s'ajoutant à celui du travail et de la conduite, devait être d'un grand poids dans la décision des juges. S'il a exclusivement réservé, comme je le disais plus haut, ses libéralités pour les ouvrières, c'est qu'il a voulu honorer le dévouement et qu'il savait que, sur ce point, les femmes sont toujours les premières et bien supérieures aux hommes.

En faisant allusion aux désordres qui naissent des passions, on a dit que dans toute affaire où le mobile du crime ne se décèle pas tout d'abord, il faut se demander où est la femme. Je m'élève contre cette méchanceté tout proverbiale qu'elle soit, et je retourne la sentence : C'est quand un dévouement est patient et inépuisable, quand une abnégation est persévérante et qu'elle se dérobe à la louange, c'est quand un sacrifice de soi-même s'accomplit sans hésitation et sans réserve, qu'il faut dire : la femme est là.

La prime Boucher de Perthes devient ainsi une sorte de prix de vertu, non qu'elle puisse jamais être la rémunération du dévouement, de l'abnégation et du sacrifice.

Le généreux fondateur n'a pas eu la prétention d'entreprendre sur le ciel, de payer à prix d'argent des vertus dont le juste salaire n'est pas de ce monde ; mais d'offrir quelque soulagement à la pauvreté de celles qui ont exercé ces vertus parmi les difficultés d'une situation toujours gênée et sans autre mobile que le devoir.

A nous d'exalter leur mérite et c'est ce que je me propose de faire sous le bénéfice de votre indulgence.

La commission instituée pour attribuer aux plus méritantes la prime de 500 fr. et les deux médailles d'encouragement fondées par M. Boucher de Perthes, a distingué entre les seize *concurrentes. Trois dignes ouvrières qu'elle* n'hésite pas à proposer comme exemples en me chargeant de vous énumérer les titres qui les ont recommandées plus particulièrement à nos suffrages :

Un courage qui n'a jamais faibli, un dévouement au dessus des épreuves, une abnégation poussée jusqu'au sacrifice, tel est l'apport de Mlle Adelna Sion, née à Nomain, le 6 juillet 1851.

A la mort du père Sion, en 1864, sa veuve vint se fixer à Roubaix avec ses quatre enfants dont l'aînée Adelna, avait à peine treize ans ; elle s'y *remaria avec le sieur J.-B. Delescluse de qui* elle eut cinq autres enfants. Mais, épuisée par les fatigues et les privations, et après six ans de maladie, elle mourut en 1879, laissant neuf enfants de le plus jeune comptait moins de six ans.

Adelna devint donc par le fait la mère de famille, et Dieu sait ce qu'il lui a fallu d'énergie et d'activité, de vigilance et d'industrieuse économie pour conduire toujours restreintes, le beau-père, J.-Bte Delescluse, n'ayant qu'un modeste emploi d'homme de voiture. Mais Adelna avait déjà l'expérience du dévouement ; elle en avait fait le pénible apprentissage durant la longue maladie de sa mère, et elle continue à le prodiguer à ses frères et sœurs depuis neuf ans, sans réserve et sans avoir pu un seul jour vivre pour elle-même. On peut dire qu'elle donne aux siens non seulement son travail et ses soins assidus, mais son existence toute entière.

Alors âgée de 28 ans, Adelna Sion eut pu songer à faire sa position et écouter les propositions de mariage qui lui furent faites, mais le devoir la retint auprès des siens et elle ne voulut pas les quitter avant de les voir tous élevés ; c'était la tâche que s'était imposée la noble fille et elle l'a noblement *remplie*.

En 1885, à la suite du mariage de la sœur cadette d'Adelna, mariage qui n'avait pas les sympathies du beau-père, il y eut séparation dans la famille : Adelna se retira avec sa plus jeune sœur et deux frères du second lit, n'ayant que quinze et dix-sept ans, avaient encore besoin d'elle. La vie fut quelquefois rude dans le pauvre logis d'Adelna ; la maladie, le chomage, *les privations en étaient les hôtes les plus assidus*. Pour se créer des ressources, Adelna chercha un service en ville qui lui permit entre temps de s'occuper encore des siens. En juillet 1885, elle entra comme servante journalière chez M. Tuénoz, directeur des magasins généraux, qui, à son départ, l'an dernier, la recommanda à son successeur M. Fulgence, et nous savons par les attestations de ces messieurs, en quelle grande estime ils tiennent à la probité à toute épreuve, le courage au-dessus de tout éloge et la conduite exemplaire d'Adelna Sion.

Le premier trait de la vertu, c'est de s'ignorer elle-même. Ces mérites qui nous ont tous captivés et sur lesquels je n'ai peut-être pas assez insisté, sont encore rehaussés par la profonde modestie d'Adelna Sion : à l'entendre, elle n'a fait que son devoir, et c'est toute la satisfaction qu'elle s'accorde, sans se douter que le devoir accompli dans de telles conditions, touche à l'héroïsme. Pour nous, nous remercions sincèrement l'ami convaincu qui, avec une vivacité d'émotion et d'insistance vraiment touchante, s'est chargé de nous révéler toutes les circonstances de cette vie d'épreuves, de travail d'abnégation et de dévouement et qui vous a ainsi *fourni le moyen de l'offrir et de la récompenser* selon le vœu du généreux fondateur.

La commission, à l'unanimité, décerne à Mlle Adelna Sion, la prime de 500 fr. fondée par M. Boucher de Perthes.

. . . .

Près de la récompense et comme un marchepied pour y atteindre, le fondateur a placé l'encouragement sous forme de médailles. Quatre médailles d'encouragement obtenus durant quatre années consécutives donnent droit à la moitié de la prime, c'est-à-dire à 250 francs.

Pour cette partie du concours, le choix de la commission s'est arrêté sur Mlle Philomène Marissal, née à Roubaix, le 6 avril 1851, et sur Mlle Eugénie-Françoise Minnaert, née aussi à Roubaix, le 21 septembre 1869.

En avril 1851, les époux Pollet, déjà âgés puisqu'ils avaient tous deux atteint la cinquantaine, recueillaient une toute petite fille dont la mère venait de mourir en lui donnant le jour. Cette petite fille d'autrefois compte maintenant 37 années dont elle a dépensé la plus grande et la plus belle partie en reconnaissance et en dévouement pour les braves gens qui l'avaient élevée si généreusement. Pendant plus de quinze ans, Philomène Marissal, car c'est elle l'enfant adoptée, a nourri de son travail les deux vieillards dont elle a été la Providence.

Pour eux, elle aussi a poussé l'abnégation jusqu'au sacrifice, elle est restée fille pour leur conserver sans partage, ses soins, et une assistance dont ils ne pouvaient plus se passer.

Le père Pollet est mort, il y a quelques années après une longue maladie adoucie autant qu'il était humainement possible, par la tendresse filiale de Philomène, que rien n'a pu rebuter. Mais la mère, Adèle Castel, est toujours là, âgée de 88 ans, infirme depuis longtemps et l'objet du respect, de l'affection et des soins dévoués de sa fille adoptive.

Philomène Marissal, disent les attestations qui nous sont parvenues, est l'édification du voisinage qu'elle habite depuis 35 ans. Laborieuse, d'une tenue et d'une moralité exemplaires, elle a conquis en ville, où elle est bien connue, de nombreuses sympathies y compris celle de la commission qui lui attribue unanimement la première médaille d'encouragement.

. . . .

Mlle Eugénie-Françoise Minnaert, que tous les témoignages s'accordent à citer comme le modèle des ouvrières de la maison Amédée Prouvost et Cie, a 19 ans. Elle fait, bien jeune encore, la dure expérience de la misère, elle entre dans le combat de la vie armée des forces du dévouement ; elle sera prête si pour elle vient l'heure des sacrifices. Son père est mort d'une maladie de langueur après huit ans de traitement, laissant quatre enfants et une veuve dans le plus complet dénument.

Celle-ci, quoi que sans ressources, conserve néanmoins sa vieille mère, âgée de 87 ans, Eugénie-Françoise, l'aînée des quatre enfants, la consolation de sa mère, travaille avec courage ; c'est son salaire qui, pour une grande part, soutient la pauvre famille, et au retour de l'atelier, la vaillante fille trouve encore moyen de donner ses soins au ménage et à l'entretien des *plus jeunes enfants.*

Eugénie Françoise Minnart, à toutes les qualités de la bonne ouvrière selon le cœur de M. Boucher de Perthes. Assidue au travail, irréprochable dans sa conduite et dans ses mœurs, dévouée à sa famille, elle jouit de l'estime de l'estime de tous et particulièrement de ses maîtres.

La commission lui décerne la seconde médaille d'encouragement.

Les récompenses sont distribuées pendant la lecture de ce discours : des petits enfants, parents de Mlle Sion lui présente un joli bouquet et une magnifique corbeille.

Les assistants étaient très émus des *paroles chaleureuses de M. Leuridan.*

Mlle Marissal, en quittant la salle a pris le tramway pour Lille où la Société des Sciences doit lui décerner le premier prix de vertu.

A onze heures, la cérémonie était terminée.

ABONNEMENT DES BBASSEURS

Nous disions hier que les renseignements donnés au Conseil sur cette question, étaient *erronés* ; le mot est impropre, c'est *incomplets* que nous aurions dû dire.

La question, croyons-nous n'a pas été suffisamment étudiée.

Le syndicat des brasseurs offrait à la ville une somme de 365.000 francs, soit une augmentation de 15.000 francs sur la somme payée l'an dernier.

Cette somme de 365.000 francs représente les droits à percevoir sur une fabrication de 135.000 hectolitres, or, pendant le dernier semestre de 1888, la fabrication déclarée s'est élevée à 73.000 hectolitres.

A déduire pour les bières. 23.000 hect.

Reste. . 50.000

Si cette proposition n'était pas dépassée pendant l'année 1889 cela ferait 100,000 hect. Il manquerait donc 35,200 hect. pour *arriver au 365,000 fr.*

A cela on répond qu'il y a le dédoublement, mais il faudrait que ce dédoublement atteignît cinquante à soixante mille *hect. pour arriver encore au chiffre offert* par le syndicat puisque outre les 35,000 hect. manquant il faudra encore trouver les 25 ou 30,000 francs de supplément de perception.

En résumé, nous le répétons, c'est une aventure qui pourrait mal tourner pour les finances de la ville, et de plus c'est de la vexation qu'une étude plus approfondie de la question aurait pu éviter, tout en sauvegardant l'intérêt général.

C. D.

Cheval emporté. — Un cheval attelé à une calandre appartenant à M. Léon Clerc, rue de la Fosse-aux-Chênes, conduite par un sieur Pierre Houteker, domestique, s'est emballé en passant place Fosse-aux-Chênes, le cocher a été projeté hors du véhicule et une des roues lui passa sur la tête et le blessa grièvement.

M. le docteur Butruille lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter à son domicile.

Tapage nocturne. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un ivrogne J. B. Castelain se trouvait ruelle des Quinze-Ballots et faisait un tapage infernal. Les voisins peu satisfaits allèrent requérir un agent qui eut toutes es peines du monde à le conduire au dépôt.

Expulsion. — Une femme Virginie Decock, demeurant rue d'Alger a été arrêté pour *infraction à un arrêté d'expulsion.*

Chaussures. — Maison Charles Falque ; voir quatrième page.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Havre, 29 décembre 1888.

Le steamer Uruguay allant de la Plata au Havre a touché à Ténériffe le 27 décembre.

Le steamer le Chatelier allant du Havre et Dunkerque en Algérie via Bordeaux est descendu en Gironde, le 28 décembre.

Le steamer Morbihan venant d'Algérie avec laines a touché à Bordeaux le 28 décembre.

Le steamer Ville de Montevideo allant à la Plata est arrivé à Bordeaux le 28, pour compléter son chargement.

Par suite des fêtes du nouvel an, notre marché aux laines sera fermé jusqu'au mercredi 2 janvier.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira ce soir à 6 heures, en vertu d'une autorisation spéciale de M. le préfet, pour délibérer sur la suite des *affaires portées dans la convocation du 22* courant, auxquelles il y aura lieu d'ajouter celles ci après :

1° Action en dommages-intérêts intentée contre la ville devant le conseil de préfecture par un entrepreneur, à raison de la mise en régie de ses travaux.

2° Projet de construction d'une marquise à l'ancienne mairie, présenté par la commission syndicale de la Bourse.

3° Liquidation de la pension de la Vve d'un ancien receveur d'octroi. Rapport au nom de la commission des finances.

Bibliothèque communale. — En conformité de l'article 1er du règlement la bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

Série de vols. — Dans la nuit de samedi à dimanche deux vols et une tentative de vol ont été commis rue de Paris.

C'est d'abord chez M. Emile Quesnoy, coiffeur, où les malfaiteurs après avoir percé plusieurs trous à hauteur de la targette ont ouvert la porte et pénétré à l'intérieur. Des objets de parfumerie pour une valeur de 17 fr. ont été dérobés.

Les malfaiteurs ont ensuite pénétré chez M. Amand Fever, cabaretier.

Ils ont réussi à faire tomber la clef qui se trouvait dans la serrure et ont ouvert la porte. Une somme de 7 à 8 francs que contenait le comptoir a été enlevée ainsi qu'une cruche de genièvre et un litre de cognac.

Enfin une tentative a été faite par les mêmes malfaiteurs en vue de pénétrer chez M. Delplanque, cabaretier. Une clavette de sûreté dont la porte est munie, et que les voleurs n'ont pu faire jouer a fait échouer la tentative.

Ces différents vols dénotent chez leurs auteurs une véritable audace.

M. le commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

LILLE

SÉANCE SOLENNELLE

De la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille

Hier, a eu lieu au Grand Théâtre de *Lille, à une heure de l'après-midi*, la séance solennelle de la Société des Sciences.

Une foule considérable, parmi laquelle nous remarquons un grand nombre d'industriels et d'ouvriers remplissait le Théâtre.

On remarquait sur l'estrade, M. Géry Legrand, sénateur, maire de Lille, M. C. Dehaisnes, président de la Société des sciences, M. Th. Barrois, secrétaire-général, M. Houzé de l'Aulnoit, M. Cornut, ingénieur civil, diverses notabilités et plusieurs membres de la Société.

L'excellente musique des Sapeurs-Pompiers, sous la direction de M. Bourelle, a brillamment exécuté différents morceaux : les *Sympathiques*, de M. Sinsoilliez, le *Bengali*, de Sellenick, le *Dernier amour*, de Gung'l et *Sonnez Trompettes*, de Wettge.

M. Dehaisnes a ouvert la séance par un discours sur l'art, dans le Nord, au XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle, et a montré que la ville de Lille s'est toujours distinguée par son empressement à l'encouragement des sciences et de l'art. Il cite les noms de ces enfants de Lille, qui, partis d'une humble origine, sont parvenus, à force de travail à une brillante situation, tels que Watteau, Wicar, Brasseur etc.

Les rapports

M. Th. Barrois, secrétaire-général, lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1888. Il cite les travaux de M. Polet sur l'*hypnotisme*, de M. Gosselet sur les deux *espèces de plis observés dans les couches Cambriennes et Dévoniennes*, de M. Pinot, de Melun Scrive, etc.

M. Houzé de l'Aulnoit lit aussi un rapport sur la fondation Kuhlman et sur les concours littéraires et artistiques et donne les noms des principaux lauréats.

La grande médaille de la fondation Kuhlmann a été accordée à M. R. Zeiller, ingénieur en chef des mines à Paris, pour son travail *la Flore du bassin houiller du Nord de la France.*

M. Demartres, doyen de la Faculté des Sciences de Lille, a obtenu également, pour ses travaux de mathématiques, un des prix Kuhlmann d'une valeur de douze cents francs.

Récompenses de la Société des Sciences

Quant aux prix de la Société des Sciences, *ils ont été répartis de la manière suivante*, dans la section des belles-lettres et de l'histoire :

M. Leprêtre, chef de bureau aux travaux municipaux, à Lille, grande médaille d'argent et une somme de cent francs pour un album représentant les vieux monuments et les vieilles maisons de la ville.

M. Lancien, juge de paix à Lille, médailles de vermeil pour un *Essai sur les voies romaines et les nations gauloises du Nord et du Pas-de-Calais.*

Médaille d'argent à M. Paul Masmottan, de Paris, pour deux mémoires imprimés relatif à l'histoire de Valenciennes.

Le lauréat du concours de poésie est M. Georges Houbron, de Lille, auteur du poème *Le Vin*, qui a obtenu une grande médaille de vermeil.

Une mention honorable est accordée à M. Julien Renard, de Denain, pour son recueil : *Vieilles Choses.*

Voici maintenant la liste des autres récompenses :

Médaille d'or à M. Edouard Bureau, pour un bas-relief en bronze (ciselure).

Grande médaille de vermeil à M. G. Rogghé, de Lille, pour ses lithographies scientifiques.

Grande médaille d'argent à M. J. Deplantay, de Lille, pour une cantate en l'honneur de N.-D. Panetière, d'Aire.

Mention honorable à M. César Delespaul pour ses œuvres.

En terminant, M. Houzé de l'Aulnoit rend compte des envois de Rome par les pensionnaires de l'œuvre Wicar, envois qui donnent les plus belles espérances pour l'avenir des jeunes artistes qui *les ont faits.*

Les prix de vertu et les récompenses aux vieux serviteurs

C'est M. Van Hende qui a présenté le rapport sur les prix de vertu et les récompenses accordées par la Société aux vieux serviteurs de l'industrie et de la famille. Sa médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne (prix de vertu) ont été obtenus par Philomène Marissal.

Récompenses aux serviteurs de l'industrie et de la famille

RAPPELS DE MÉDAILLES. — Constant Dubus, lauréat de 1872, depuis 61 ans, chez M. Henry Scrive, Lille ; Cyprien Bruniu, lauréat de 1872, depuis 54 ans, chez M. C. Févet, Roubaix ; Charles Cambier, lauréat de 1874, depuis 62 ans, chez M. L. Danel, Lille ; J.-B. Losfeld, lauréat de 1877, depuis 56 ans, chez MM. Tiberghien frères, Tourcoing ; Zénaïde Wilmot, lauréate de 1878, depuis 42 ans, chez M. Lecœuvre, Lille.

GRANDE MÉDAILLE D'ARGENT. — Alfred Obry, compositeur-surveillant, depuis 46 ans, chez M. L. Danel, Lille ; J.-B. Desurmont, chef trieur depuis 42 ans, chez MM. Tiberghien frères, Tourcoing ; René Fresnoy, chef-magasinier, depuis 41 ans, chez MM. Hassebroucq frères, Comines ; Benjamin Desrousseaux, contre-maître de filature, depuis 39 ans, chez MM. Duvillier-Motte et fils, Tourcoing ; Théophile Lessenne, chef d'atelier, depuis 39 ans, chez MM. H. Devilte et Cie, Lille ; Edouard Levecque, luthier, depuis 39 ans, chez M. Gabs, Lille ; J.-B. Destemberg, directeur de lissage, depuis 36 ans, chez M. Cambray-Vascure, Roubaix ; Auguste Vandendriessche, contre-maître de filature, depuis 35 ans, chez MM. V. Drieux et Cie, Lille ; Antoine Lenne, directeur de brasserie, depuis 35 ans, chez M. Motte-Cordonnier, Armentières ; Séraphin Dupas, jardinier-concierge, depuis 43 ans, chez M. le comte Desmaizières, La Madeleine ; Théodore Mouraux, premier appariteur, depuis 32 ans, à la Faculté de droit, transférée, Lille.

MÉDAILLE D'ARGENT. — Agents industriels. — Henri Gadenne, employé au tissage, depuis 53 ans, chez MM. Tiberghien frères, Tourcoing. Théodore Lepat, dresseur de cardes, depuis 43 ans, chez M. Mazure Mazure, Roubaix ; Florentin Fortry, rubanier, depuis 50 ans, chez MM. Lauwick frères et H. Gallant, Comines ; Marie Leclercq, passementière, depuis 47 ans, chez MM. Graveline et Cie., Lille ; Louis Nonon, maçon, depuis 48 ans, chez M. Auguste Nonon, Taumesnil ; Louis Bodin, bobineur, depuis 43 ans, chez MM. Crespel et Descamps, Lille ; Henri Lacourt, pareur, depuis 41 ans, chez MM. J. Scrive et fils, Marquette ; Alexandre Onesse, chauffeur, depuis 43 ans, chez M. A. Fauchille-Delannoy ; Charles Morant, ouvrier, depuis 43 ans, chez MM. Lemaître-Demeestère et fils, Halluin ; Julien Dobbel, maçon, depuis 42 ans, chez M. Carlier-Liénard ; Alexandre Chavain, magasinier, depuis 41 ans, chez M. C. Henry ainé ; Jules Lefèvre, cérusier, depuis 39 ans, chez M. L. Faure Emmanuel Hammant, passementier, depuis 39 ans, chez MM. Léon Détrez et sœur ; Jules César Minez, plieur de fils, depuis 39 ans, chez M. Anatole Descamps, Lille ; François Liétard, tisserand et échantillonneur, depuis 37 ans, chez M. Glorieux-Catteaux, Tourcoing ; Ferdinand Cans, *mécanicien et chaudronnier*, depuis 36 ans, chez MM. Martel, frères, Roubaix ; Florimond Finne, charpentier, depuis 38 ans, à l'établissement Kuhlmann, Loos ; Henri Leplat, épurateur, depuis 34 ans, chez M. Auguste Crépy, Lille.

Jean-Baptiste Ghyselain, menuisier, depuis 35 ans, chez M. Picavet, entrepreneur, à Lille ; Adolphe Delepierre, contre maître charpentier, depuis 33 ans, chez M. Richard, à Haubourdin ; Henri Duprez, conducteur de machines, depuis 33 ans, chez M. Droulers-Vernier, Lille ; Aimable Beauvois, peintre, depuis 33 ans, chez M. Henri Bodou, Haubourdin ; Louis Duprez, ouvrier, depuis 32 ans, chez MM. Jaspar frères, Lille ; Joséphine Fremaux, ouvrière depuis 32 ans, chez MM. Faucheur frères ; Louis Marescaux, dévideur, depuis 32 ans, chez M. Poullier-Longhaye ; Jean-Baptiste-Caby, ouvrier de filature, depuis 30 ans, chez M. Dutrecq, Lille ; Célina Desquand, ouvrière de filature, depuis 31 ans, chez MM. Poullier, Lemahieu et D'Halluin, Quesnoy-sur-Deûle ; Henri Foucart, contiseur, depuis 30 ans, chez MM. Meert et Cie, Lille ; Frédéric Dedonder, tondeur, depuis 33 ans, chez MM. Dispa frères, Roubaix.

HOMMES ET FEMMES DE CONFIANCE. — Ignace Cornille, domestique, depuis 52 ans, dans la famille J.-B. Lefebvre, à Linselles ; Rosine Dervaux, servante, depuis 50 ans, chez M. Jules Dillies, à Wambrechies ; Rosalie Vandervèene, fille de confiance, depuis 38 ans, au Monastère d'Esquermes ; Victoire Gouvieux, fille de confiance, depuis 38 ans, chez Mme veuve Paternoster-Decalonne, à Baisieux ; Célina Lebrun, bonne, depuis 38 ans, chez Mlles Lambert, à La Madeleine ; Catherine Wagner, fille de confiance, depuis 34 ans, chez Mme veuve Vincent, à Lille ; Céline Cospain, couturière, depuis 35 ans, à l'Hôpital Militaire, Lille ; Louise Hennelon, fille de confiance, depuis 34 ans, chez M. Batteur-Lefebvre ; Léon Vercruysse, domestique, depuis 33 ans, chez M. Camille Remy, Lille.

Fondation Henri Violette. — Le lauréat choisi pour obtenir la prime Violette de cent-vingt-cinq francs est :

Jean-Baptiste Desmettre, employé d'octroi, marié, père de trois enfants.

Fondation Victoire Parnot. — La Société décerne une médaille d'argent et la prime Parnot consistant en un livret de caisse d'épargne de quatre-vingts francs à :

J.-Bte Fourneau, chauffeur, depuis 33 ans, à la Compagnie Continentale du gaz.

Ecole municipale des chauffeurs. — Le cours des chauffeurs est de plus en plus fréquenté, c'est ainsi que cette année la moyenne des auditeurs a été de 90.

23 candidats *se sont présentés aux examens* pour l'obtention du diplôme de chauffeur-conducteur, 15 ont été admis comme ayant obtenu une moyenne de plus de 15 points, 20 étant le maximum.

31 candidats se sont présentés pour l'obtention du certificat de capacité de chauffeur, 24 ont été admis, 10 ont été écartés, la moyenne des *points obtenus par chacun d'eux étant inférieure à 14, nombre minimum fixé pour l'admission.*

Voici les noms des lauréats :

DIPLOME DE CHAUFFEUR CONDUCTEUR. — Victor Lampin, né le 5 janvier 1864 à Douai, employé chez M. Ed. Boyer, constructeur, Lille ; Louis Debyter, né le 19 avril 1870, à Marcq-en-Barœul, employé chez M. P. Morival, fabricant de bascules, à La Madeleine-lez-Lille ; Jules Fradet, né le 2 juillet 1864, à Lunery (Cher), sapeur du génie, en subsistance au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, Lille ; Désiré Fleurquin, né le 18 septembre 1856, à Velaines (Belgique), employé chez MM. de Naeyer et Cie, constructeurs St-Maurice-Lille ; Edouard Vieminckx, né le 19 novembre 1858, à Lille, employé chez M. Leperoq,